

**COMMUNE DE GAMBSHEIM**

---

**PROCES VERBAL n° 8 – ANNEE 2018  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 20 décembre 2018 à 20h**

**ORDRE DU JOUR**

2018-12-20-AM087	Désignation du secrétaire de séance
2018-12-20-AM088	Informations administratives
2018-12-20-AM089	Approbation du procès-verbal n°7 du 22 novembre 2018
2018-12-20-AM090	Communauté de Communes du Pays Rhénan - Droit de préemption
2018-12-20-FIN091	Contrat d'assurance des risques statutaires – Revalorisation tarifaire
2018-12-20-IMMO92	Affaires immobilières – Mise à disposition d'un terrain à un opérateur de communication
2018-12-20-ENV093	Environnement – Travaux forestiers 2019

Conseillers en fonction :	26
Conseillers présents :	25
Votes par procuration :	1
Absent excusé sans procuration	0

République Française  
Département du Bas-Rhin

**COMMUNE DE GAMBSHEIM**

**PROCES VERBAL n° 8 – ANNEE 2018  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 20 décembre 2018 à 20h**

**Sous la présidence de :** M. Hubert HOFFMANN, Maire

**Convocation des Conseillers Municipaux :** 14 décembre 2018

**Affichage :**

**Membres présents :**

- Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Marie-Rose MUSSIG, Marie-Claire LEISER, Martine HOMMEL, Marcel MICHEL, Joël HOCQUEL, Gérard SCHUSTER, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Carolle SENGER, Christine MAIRE, Florent DIETRICH, Pascal SIEFFERT, Estelle LAMBERT, Pierre SCHNEIDER, Nicolas HENG, François HERTER, David GEFFRE, Noémie BLAND.

**Membres absents excusés avec procuration :**

- Béatrice WURTZ donne procuration à Christine MAIRE.

**2018-12-20--AM087 : Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Joël HOCQUEL est désigné comme secrétaire de séance.

**2018-12-20 – AM088 : Informations administratives**

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg du 11 décembre dernier.

Le 17 décembre 2018 a eu lieu une vente de bois de chauffage. Une quarantaine de lots ont été mis aux enchères. La recette totale s'élève à quasiment 13 000 €.

Communauté de Communes du Pays Rhénan – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Le 18 juin 2018, la Communauté de Communes a arrêté son projet de PLUi et l'a soumis aux Personnes Publiques Associées et Consultées et aux communes membres. Les avis formulés nécessitent de faire évoluer partiellement le projet, notamment sur la prise en compte du risque d'inondation et sur la modération de la consommation foncière.

L'élaboration du PLUi ouvre donc une nouvelle phase de concertation, du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019, avant un nouvel arrêt du PLUi.

Un registre de concertation et un dossier seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à compter du 10 décembre 2018.

**2018-12-20 – AM089 : Approbation du procès-verbal n° 7 de la séance du 22 novembre 2018**

Le procès-verbal n° 7 est adopté,

à l'unanimité.

**2018-12-20 – AM090 : Communauté de Communes du Pays Rhénan – Droit de préemption**

Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Type	Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse		
2018/100	12	28, 57, 353 et 216	5,00	Lieudit "Straeng"	Terrain	ALLOG Immobilier
2018/101	38	172/42	6,00	19a rue des Marronniers	Appartement	Mme Agnès SCHOTT
2018/102	4	114 et 115	8,02	15 rue de l'Etang	Maison	Mme Corinne FRITZ

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Type	Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse		
2018/103	15	11	3,03	2 rue du Moulin	Maison	Mme Jeanne ANSTETT
2018/104	5	63/2, (1)/6 et 214/2	5,91	58 route Nationale	Maison	Immoto
2018/105	16	693/11	3,34	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain	Delt'Aménagement
2018/106	16	691/11	2,98	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain	Delt'Aménagement
2018/107	16	689/11	5,28	Lotissement "Du Ried au Verger"	Terrain	Delt'Aménagement

**2018-12-20 – FIN091 : Contrat d'assurance des risques statutaires – Revalorisation tarifaire**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Vu la délibération en date du 23 avril 2015 autorisant le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984

Considérant l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion

Considérant qu'à l'issue des trois premières années du contrat la sinistralité des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur AXA porteur du risque a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1er janvier 2019 comme suit :

- Agents immatriculés à la CNRACL :
  - Taux : 5,02 %                      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre) :
  - Taux : 1,40 %                      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Durée de l'avenant : 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré :

à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019
- **AUTORISE** le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :
  - Agents immatriculés à la CNRACL
    - Taux : 5,02 %                      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
  - Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)
    - Taux : 1,40 %                      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
  - Durée de l'avenant : 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.
- **PRECISE** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :
  - Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
  - Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

#### **2018-12-20—IMMO092 Affaires immobilières – Mise à disposition d'un terrain à un opérateur de communication**

Dans le cadre du déploiement d'un réseau de communication professionnelle par fibre optique, la Société SIPARTECH ayant siège à PARIS (75009), 7 rue Auber, a exprimé le besoin de pouvoir disposer d'un terrain de l'ordre de 20m<sup>2</sup> pour l'implantation d'un local destiné à recevoir des équipements techniques.

Il est proposé d'accéder à cette demande en proposant un terrain aux abords de la déchèterie pour une durée de 20 ans moyennant un loyer annuel de 3 000 €, révisable chaque année au 1er janvier de 1%,

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition à la Sté SIPARTECH d'un terrain de l'ordre de 20m<sup>2</sup> aux abords de la déchèterie pour une durée de 20 ans moyennant un loyer annuel de 3 000 €, révisable chaque année au 1er janvier de 1%
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir.

**2018-12-20—ENV093**

**Forêts communales – Programme de travaux 2019**

L'Office National des Forêts a établi, en application de l'aménagement forestier, un programme de travaux pour les deux massifs forestiers communaux du Steinwald et des Riedmatten.

Ce programme se décompose en plusieurs types de travaux :

- des travaux d'exploitation de l'ordre de 657m<sup>3</sup> principalement dans la parcelle 6 du massif forestier du Steinwald, comprenant des coupes d'éclaircie et de récolte de bois d'industrie et d'œuvre pour une dépense de 26 856 € T.T.C. et une recette liée à la vente de bois d'un montant de 29 690 €
- des travaux sylvicoles d'entretien des plantations en place pour un montant de 5 748 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour les deux massifs forestiers communaux pour l'exercice 2019 qui s'établit à :
  - dépenses : 32 604 € T.T.C.
  - recettes : 29 690 €
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, conventions et actes à intervenir,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

## **DIVERS**

Le bulletin intercommunal n°6 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan et le calendrier 2019 de collecte des déchets sont en cours de distribution.

Cinq tonnes de denrées ont été collectées lors de la Banque Alimentaire des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre derniers.

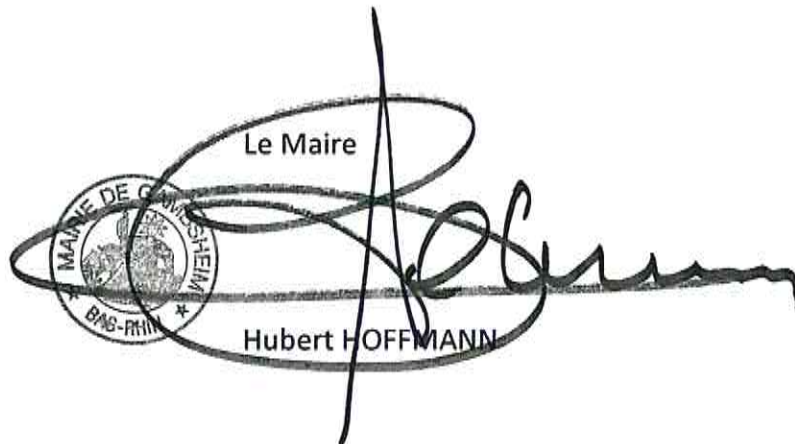
Il est signalé un souci de l'état du revêtement du quai de la gare lors d'épisodes pluvieux.

Dates à retenir :

- 27 décembre 2018 à 17h30 : réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour l'examen de secours d'urgence
- 24 décembre 2018 : fermeture de la Mairie
- 6 janvier 2019 à 15h : plantation symbolique d'un chêne à l'entrée de la forêt du Steinwald, amorce du repeuplement de la forêt, fruit d'une volonté citoyenne
- 24 janvier 2019 à 19h : réception des vœux de Nouvel An à l'EcRhine.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire



Hubert HOFFMANN

